



Eceque j ai des droit en france?

Par **ramira**, le **03/08/2009** à **11:08**

Bonjour,rnje sui une femme de 42 ans marie et 3 enfant d on l aine est majeure j ai vecue dans mon enfance dans des maison de repos en france et etait scolarise dans ces meme etablissement mon premier sejour je l ai fait a l age de 6 ans d ou je sui reste 1 ans rentrer en algerie rechute je precise je sui asthmatique en me renvoie en france toujours avec la prise en charge de l etat algerien je reste au bearn pendant 4 ans consecutif et ça etai comme ça jusqu a ce que l etat decide d arreter les prise en charge là j y aller avec mes propre moyen puisque j ai 3 frere installer en france qui ont tous une bonne situation mon dernier voyage ça etait en 1988 et 89 . maintenant j ai la nostalgie du pays ou j ai passe mon enfance ça fait au moin 7 ou 8 ans que chaque annee je renouvelle ma demande de visas et que l on me le refuse j ai fait un recours aupres de l ambassade ici en algerie mais pas de nouvelles queceque je peut faire? merci beaucoup dans l attente de votre reponse et bonne continuation

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **20:11**

Bonjour,rnrnétant au pays, vous ne pouvez demander qu'un visa court séjour et dans ce cas si le consulat vous le refuse, les recours n'aboutissent quasiment jamais. Il y a des conditions très strictes de ressources et de logement pour obtenir ce visa.rnrnSelon ce que vous dites, il n'existe pas de titre de séjour qui pourrait vous être délivré pour vous installer durablement en France.

Par **ramira**, le **04/08/2009** à **23:20**

merci beaucoup pour votre reponse cordialement